Le vote du 12 mai

Le 12 mai, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de la nouvelle Constitution fédérale.
Quelle doit être, dans cette affaire, l'attitude des internationaux auxquels leur qualité de citoyens suisses donnerait droit de prendre part au vote ?

Pour résoudre cette question, nous n'avons pas à examiner les mérites et les défauts de la Constitution de 1848 et de celle de 1872, à les comparer entr'elles, et à accorder notre préférence à l'une ou à l'autre. La question pour nous se pose plus simplement.

En effet, opter pour l'une ou pour l'autre des Constitutions, voter *oui* ou voter *non*, ce serait quitter le terrain révolutionnaire, et accepter la lutte sur le terrain dit légal. Prendre part au vote du 12 mai, ce serait reconnaître le résultat du vote comme devant avoir force de loi, comme devant nous lier, ce serait donner notre sanction aux procédés actuels de législation politique, ce serait pactiser avec la bourgeoisie, ce serait prendre au sérieux le suffrage universel tel qu'on le fait fonctionner aujourd'hui.

Or, nous l'avons toujours dit et nous le redisons encore, le suffrage universel ne deviendra une chose sérieuse qu'à une condition : la conquête préalable de la liberté et de l'égalité. Dans une société composée de patrons et de salariés, de capitalistes et de prolétaires, ceux-là seuls qui possèdent sont libres ; le grand nombre ne connaît la liberté que de nom, et se trouve, malgré les déclarations de la loi, dans un état très réel d'assujettissement, qui empêche son vote d'avoir une valeur morale.

Aucun homme sérieux ne prétendra que chez nous, malgré le mot de République dont on fait tant de bruit, les votes soient libres ; chacun convient qu'il s'exerce des influences, des

pressions ; on entend des gens dire publiquement : Je dispose de vingt, de trente, de cinquante voix. — Les partis se reprochent mutuellement la corruption électorale, l'intimidation, la pression soit de la haute finance, soit de l'administration.

Dans ces conditions, l'exercice du droit de vote devient une comédie, à laquelle nous ne voulons pas participer.

— O —

On pense autrement à Genève et à Zurich. À Genève, on recommande de voter *non*. À Zurich, on recommande de voter *oui*.

Les Genevois, tant par leur tempérament que par l'influence qu'exercent en ce moment sur eux les principes fédéralistes proclamés par la Commune de Paris, les Genevois, disons-nous, repoussent la nouvelle Constitution suisse comme tendant à la centralisation, comme détruisant le fédéralisme. Ils ont raison de la juger ainsi ; mais ils ont tort, à nos yeux, de la combattre par le vote. Le vote est une arme *légale*, — et ces armes-là, nous ne pouvons accepter de nous en servir, parce que, forgées par nos adversaires, *elles ne peuvent faire de mal qu'à nous*. Les armes légales serviront à nous duper, à nous opprimer, — jamais à nous donner la victoire.

À Zurich, la situation est différente. Les socialistes de la Suisse allemande, dont l'idéal est ce qu'ils appellent l'*État populaire*, applaudissent à la concentration des pouvoirs entre les mains de la Confédération, et à cette chimère de la *législation directe par le peuple* ou *référendum* que promet la nouvelle Constitution fédérale. — La question de savoir si un révolutionnaire peut prendre part au vote, n'existe pas même pour eux ; car ils ne sont pas révolutionnaires, ils ne veulent exercer d'action que sur le terrain strictement légal, constitutionnel ; ils acceptent d'être la minorité aujourd'hui, espérant que le vote leur donnera la majorité demain, et qu'alors ils légiféreront avec la même légitimité qu'ils reconnaissent aux gouvernants d'aujourd'hui. — Ô

aveugles ! vous ne voyez donc pas qu'*aujourd'hui même*, vous êtes déjà la majorité ! Non pas celle du scrutin, c'est vrai ; car au scrutin, sachez-le bien, *vous ne serez jamais la majorité* ; mais vous êtes, vous qui souffrez de l'organisation sociale actuelle, vous qui avez intérêt à la révolution, vous êtes la majorité : et voilà pourquoi l'action révolutionnaire qui incombe au parti socialiste se trouve légitimée d'avance, sans qu'il soit besoin d'en appeler à aucun scrutin.

– 0 –

Sommes-nous les seuls dans l'Internationale à suivre la ligne de conduite que nous venons d'exposer et qui nous paraît la seule conforme à nos principes ?

Non, bien au contraire, comme on va le voir.

Les Belges répètent sans cesse dans leurs journaux qu'ils se félicitent de ne pas avoir le suffrage universel ; ils disent hautement que si on leur donnait les droits électoraux, ils ne s'en serviraient pas. Ils ont mis en avant l'idée de la *Représentation du travail*, c'est-à-dire du suffrage par corps de métier, ce qui est la négation du parlementarisme et du suffrage politique. – Donc les Belges pensent comme nous.

Les Français, lors du plébiscite, c'est-à-dire dans une circonstance analogue à celle où nous nous trouvons, ont recommandé l'abstention. Lorsqu'ils ont pris part aux élections, soit du Corps législatif, soit de l'Assemblée nationale, ça toujours été dans le but, non pas de participer aux débats parlementaires, mais de les troubler, de les ridiculiser, de les révolutionner. L'Internationale française s'est toujours tenue en dehors de la légalité. Elle eût donc fait comme nous.

Les Espagnols ont pris pour mot d'ordre dès le début : « Travailleurs, n'allez pas aux urnes ! » Leur attitude dans les dernières élections aux Cortés et en présence de la guerre que se font les partis bourgeois – carlistes, constitutionnels

et républicains – a été celle de francs révolutionnaires. Ils pensent donc comme nous.

Et les Italiens, eux aussi, se refusent à lutter sur le terrain légal ; eux aussi, ils veulent rester sur le terrain révolutionnaire. S'ils n'ont pas encore eu l'occasion de le montrer d'une manière éclatante, nous n'en savons pas moins par leurs journaux, quels sont leurs sentiments ; nous savons que nous sommes en communauté complète d'opinion.

Nous pouvons donc le dire hardiment : Quatre grandes fédérations régionales, dans l'Internationale, ont arboré le drapeau révolutionnaire, et la fédération jurassienne, en déclarant qu'elle repousse la participation au vote du 12 mai comme un acte de politique bourgeoise, ne fait que conformer sa conduite aux principes qui ont guidé dans la leur les fédérations dont nous parlons.

Ainsi, le 12 mai, nous n'imiterons ni Genève ni Zurich. La fédération jurassienne ne votera pas. Elle réserve son action pour les choses sérieuses.